
**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

Merci de vous adresser à l'accueil du :
SERVICE POPULATION
AFFAIRES DEMOGRAPHIQUES
MAIRIE DE MULHOUSE
2, rue Pierre et Marie Curie
Entrée C
☎03 89 32 69 19

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :
Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 à 11h / 13h30 à 16h30
Mardi de 10h à 11h30 / 13h30 à 16h30
Fermeture le jeudi

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

➔ **Concernant le(s) visiteur(s) :**

- Photocopie de la 1^{ère} page du passeport (numéro obligatoire)
- Adresse complète dans le pays d'origine
- Si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné de ses parents : attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant
- Si l'hébergeant prévoit d'assurer le visiteur : attestation d'assurance

➔ **Concernant le demandeur :**

- Original et photocopie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour en cours de validité
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Si nécessaire, procuration autorisant l'utilisation des justificatifs du conjoint : *document ci-joint à compléter*

➔ **Logement :** *original et photocopie* : documents prouvant que vous êtes le propriétaire, le locataire ou l'occupant du logement dans lequel vous comptez héberger le ou les visiteurs et tout document sur votre capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement (en termes de superficie, de sécurité, de salubrité et de confort du logement) :

- Justificatifs de domicile récents liés au logement : facture d'eau, d'électricité, de téléphone
- Locataires : contrat de bail (avec précision de la surface en m² habitables), dernière quittance de loyer
- Propriétaires : acte de vente du notaire (photocopie 1^{ère} page, parcelle, ares, signatures)

➔ **Ressources :** *original et photocopie* : tout document justifiant vos ressources et votre engagement à prendre en charge financièrement l'étranger s'il n'a plus suffisamment de ressources :

- Contrats à durée indéterminée (CDI) : 3 derniers bulletins de salaire
- Contrats à durée déterminée (CDD) : 3 derniers bulletins de salaire + contrat de travail
- Travailleurs indépendants : n° SIRET, bilan comptable de l'entreprise
- Demandeurs d'emploi percevant une allocation Pôle Emploi : attestation de droits précisant la durée et le montant journalier de l'indemnisation
- Retraités : attestation de la CARSAT et des caisses complémentaires de retraite

➔ **Timbre fiscal électronique Attestation d'Accueil** : 30€ disponible à l'achat chez un buraliste agréé ou sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Le traitement de la demande se fera sous une dizaine de jours maximum, sauf nécessité d'enquête domiciliaire.